

LIGUE DE NORMANDIE DES ECHECS

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE JEUNES 2017

ZONE B

version du 19/01/2017

1. Préambule

1.1. Le championnat est organisé en deux zones interdépartementales définies par la FFE :
Zone A (Seine maritime et Eure) et **Zone B** (Calvados, Manche et Orne).

Ces championnats sont qualificatifs pour le championnat de France jeunes qui aura lieu à Belfort du 16 au 23 avril 2017.

1.2. Il est organisé sous la responsabilité de la Ligue de Normandie des Echecs qui désigne un club organisateur pour chaque zone après un appel à candidature.

1.3. Le championnat se déroule à **Saint-Lô** du **11 au 14 février 2017**

2. Participations

2.1. Le Championnat est ouvert aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France. Ces derniers doivent être licenciés à la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

2.2. Les cadets et juniors non scolarisés, doivent résider en France depuis deux ans et être licenciés à la FFE également depuis deux ans.

2.3. Un joueur ne peut concourir que dans la zone (A ou B) où il est licencié.

2.4. La licence A est obligatoire.

3. Qualifications

3.1. Pour participer à ce Championnat régional, les jeunes doivent obligatoirement s'être qualifiés selon les modalités suivantes :

3.2. Sont qualifiés d'office pour le championnat, tous les qualifiés d'office des championnats de France Jeunes de la saison en cours ainsi que les tous les participants au championnat de France de la saison précédente.

3.3. Sont qualifiés par leurs résultats aux championnats départementaux dans chaque catégorie, les participants ayant obtenu la moitié des points + $\frac{1}{2}$ (par exemple au moins 4 points (sur 7 rondes).

3.4. Sont également qualifiés, 10% des joueurs de chaque tournoi des championnats départementaux, non qualifiés par l'article 3.3. dans l'ordre du classement général (par exemple, un tournoi de 20 pupilles permettra de qualifier les 2 meilleurs jeunes au classement général n'ayant pas réalisé les 4 points requis pour se qualifier suivant l'article 3.3)

3.5. Si la première fille, ou le premier garçon d'une catégorie ne font pas partie des qualifiés dans le cadre des règles 3.3. et 3.4. , ils sont rajoutés à la liste des qualifiés.

3.6. Les catégories Juniors et Cadets peuvent participer au championnat sans passer par la phase départementale.

3.7. Qualifications supplémentaires: À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les comités départementaux, la commission jeunes de la Ligue peut accorder quelques places supplémentaires mais uniquement aux compétiteurs placés dans des situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, ...) les ayant empêchés de tenter de se qualifier via la procédure des tournois départementaux. Les dossiers devront être transmis à la Ligue au plus tard 30 jours avant le début du championnat.

3.8. La commission jeunes de la Ligue de Normandie des Echecs établira la liste officielle des qualifiés pour les 2 zones interdépartementales du championnat à l'issue des différents championnats départementaux.

4. Organisation

4.1. Les championnats se déroulent en tournois mixtes pour la catégorie cadets/juniors et en tournois filles et mixtes pour les catégories inférieures.

4.2. Lorsque les effectifs sont insuffisants (inférieurs à 4 pour un tournoi), la Ligue choisira, en accord avec la FFE, en fonction des circonstances, d'organiser des tournois mixtes au sein d'une même catégorie d'âge.

4.3. Les championnats sont joués au Système Suisse.

- Un tournoi de moins de 9 joueurs, un « toutes rondes » décidera de la qualification.
- Pour les tournois toutes rondes, les joueurs d'un même club devront obligatoirement se rencontrer lors de la ou des premières rondes.
- dans les autres cas, un tournoi en 7 rondes décidera de la qualification

4.4. Cadences :

- Poussins et petits poussins : 50 min + 10 sec./coup. La limite de 4 rondes maximum par jour doit être impérativement respectée.
- Pupilles à juniors : 1h30 + 30 sec./coup. La limite de 3 rondes maximum par jour devra être impérativement respectée.

4.5. horaires des rondes :

Catégories Pupilles à Juniors :

Ronde 1 de 09h00 à 13h00, le 11/02/2017

Ronde 2 de 14h15 à 18h15, le 11/02/2017

Ronde 3 de 09h00 à 13h00, le 12/02/2017

Ronde 4 de 14h15 à 18h15, le 12/02/2017

Ronde 5 de 09h00 à 13h00, le 13/02/2017

Ronde 6 de 14h30 à 18h30, le 13/02/2017

Ronde 7 de 09h00 à 13h00, le 14/02/2017

Catégories Petits Poussins à Poussins :

Ronde 1 de 09h00 à 11h00, le 11/02/2017

Ronde 2 de 11h15 à 13h15, le 11/02/2017

Ronde 3 de 14h15 à 16h15, le 11/02/2017

Ronde 4 de 16h45 à 18h45, le 11/02/2017

Ronde 5 de 09h00 à 11h00, le 12/02/2017

Ronde 6 de 11h15 à 13h15, le 12/02/2017

Ronde 7 de 14h15 à 16h15, le 12/02/2017

4.6. Il est obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1ère ronde.

4.7. Déroulement du tournoi : L'aire de jeu pendant les parties est uniquement accessible aux joueurs, arbitres et à l'organisateur. Les parents ainsi que les accompagnateurs et les entraîneurs ne doivent en aucun cas avoir accès à cet espace. Une fois leur partie terminée et après avoir communiqué le résultat de la partie à l'arbitre, les joueurs doivent eux aussi quitter l'aire de jeu.

4.8. L'organisateur s'assure que les tournois sont homologués dans les délais, auprès de la FIDE (pour les tournois concernés) et de la FFE.

5. Classement

5.1.a. Dans les tournois "regroupés" mixtes et filles :

Les titres de Champion des Zones A et B, Vice-champion et 3ème sont attribués aux 1er, 2ème et 3ème de chaque catégorie mixte ainsi qu'une coupe pour chacun.

Les titres de Championne des Zones A et B, Vice-championne et 3ème sont attribués aux 1ère, 2ème et 3ème filles de chaque catégorie filles ainsi qu'une coupe pour chacune.

5.1.b. Les titres de Champion des Zones A et B, Vice-champion et 3ème sont attribués aux 1er, 2ème et 3ème de chaque catégorie mixte ainsi qu'une coupe pour chacun.

5.2. Les titres de Championne des Zones A et B, Vice-championne et 3ème sont attribués aux 1ère, 2ème et 3ème filles de chaque catégorie filles ainsi qu'une coupe pour chacune.

5.3. Le classement est établi au nombre de points. En cas d'égalité, pour les titres de champion de Normandie Zone A ou B, un match de départage est organisé sur place en parties rapides.

5.4. En cas d'ex-æquo pour les places qualificatives ceux-ci doivent tous être départagés par des matchs de classement. C'est le résultat de ces matchs qui détermine le classement de tous les joueurs y ayant participé.

5.5. Le mode de départage des champions, et qualifiés se fait comme suit :

a) S'il n'y a que 2 ex-æquo, le match se fait en Blitz de 7 min. + 3 sec. Aller-retour avec couleurs inversées. En cas d'égalité à l'issue de ce match, départage du classement (article 5.6)

b) S'il y a 3 ou 4 ex-æquo, un tournoi toutes rondes en parties de 7 min. + 3 sec. est organisé. En cas d'égalité de 2, 3 ou 4 joueurs à l'issue de ce match, départage du classement. (article 5.6)

c) S'il y a plus de 4 ex æquo,

Une formule coupe à élimination directe est mise en place.

Les joueurs se voient attribuer un numéro d'appariement de 1 à x en fonction de leur classement dans le tournoi principal. Le 1 rencontre le 8 (éventuellement il est exempt si moins de 8 joueurs), le 2 rencontre le 7 (éventuellement exempt) etc. Au deuxième tour, le vainqueur de 1-8 rencontre le vainqueur de 4-5 et le vainqueur de 2-7 rencontre le vainqueur de 3-6. Les matchs se jouent à la cadence de 7 min. + 3 sec. par coup en aller-retour, avec couleurs inversées. En cas d'égalité, lors des matchs aller retour de départage, le joueur qualifié est celui qui est le mieux placé au classement général (article 5.6).

5.6 Pour les autres places ex æquo, on utilisera 1/ le Bucholz tronqué 2/ le Bucholz 3/ la Performance pour les tournois au système suisse

Pour un tournoi toutes rondes, on utilisera le sonnenborn-berger puis la Performance

5.7. Une finale entre les 14 champions de la zone A et de la zone B sera organisée afin de décerner le titre de champion et championne de Normandie dans chaque catégorie.

6. Qualification pour le championnat de France

6.1. Les Championnats de France Cadets & Cadettes, Juniors et Juniors Filles sont ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie considérée.

6.2. Les quotas de qualifiés pour la Ligue de Normandie au championnat de France 2017 à **Belfort** est le suivant :

Zone interdépartementale B (Calvados, Manche et Orne)

| Catégories Mixtes | | | | |
|--------------------------|------------------|--------------------|------------------|----------------|
| Petits-Poussins | Poussins | Pupilles | Benjamins | Minimes |
| 1 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Catégories Filles | | | | |
| Petits-Poussines | Poussines | Pupillettes | Benjamins | Minimes |
| 2 | 2 | 3 | 2 | 2 |

7. Arbitrage

7.1. Le club organisateur en accord avec le responsable de la commission Jeunes de la Ligue désignera un arbitre principal et un arbitre-adjoint. Il sera chargé d'arrêter la liste définitive des participants et veillera à l'affichage des appariements.

7.2. Toute protestation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée.

7.3. Une Commission d'appel sera constituée au début du championnat par le l'arbitre principal et l'organisateur. Elle est composée de :

- un membre de la commission jeunes de la ligue
- un membre de la ligue de Normandie
- représentant de l'organisation
- un arbitre présent en dehors de l'arbitre principal

7.4. Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

8. Éthique

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents, etc. ..) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

De fixer le résultat d'une partie avant son commencement

- D'abandonner un tournoi sans justification
- De déclarer forfait sans raison valable
- Pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par le superviseur, soit par la juridiction fédérale compétente. (Voir article 38 du règlement intérieur de la FFE)

9. Conduite des joueurs

- Les joueurs ayant terminé leur partie seront considérés comme des spectateurs. Cela signifie que les joueurs ayant terminé leur partie doivent quitter la zone de jeu.
- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace buvette ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, il est interdit de quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur, pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les analyses sont strictement interdites dans l'aire de jeu.
- Pendant une partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.
- Pendant une partie, les téléphones portables, les autres moyens électroniques de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs doivent être éteints et laissés dans le sac du joueur. L'utilisation de ces appareils durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie. L'émission d'un son de ces appareils entraîne la perte de la partie.
- Pendant une partie, il est interdit de quitter l'aire de jeu avec un sac dans lequel figure des téléphones portables, un autre moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Le joueur en infraction perdra la partie.

Le Président de la Ligue de Normandie

Le Responsable de la Commission Jeunes

L'Organisateur :